

Envoi : 10/10/2017
Réception par le Préfet : 10/10/2017
Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-9-10-4

Séance du vendredi 6 octobre 2017

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION RÉGIONALE DE CONCERTATION SUR L'ADOPTION 2015-2017

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mme LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL

EXCUSES

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-8-10-8 du 11 septembre 2015 relative à l'approbation du renouvellement de l'adhésion du Département à la convention relative à l'Organisation Régionale de Concertation sur l'Adoption (O.R.C.A) 2015-2017,
- VU la convention relative à l'Organisation Régionale de Concertation sur l'Adoption du 18 novembre 2015,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-10-10-2 du 4 novembre 2016 relative à la signature de l'avenant n° 1 à la convention relative à l'Organisation Régionale de Concertation sur l'Adoption 2015-2017,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission lors de la séance du 29 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'avenant n° 2 à la convention relative à l'Organisation Régionale de Concertation sur l'Adoption 2015-2017 et autorise la Présidente du Conseil départemental à le signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité